



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipements

Question écrite n° 90619

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'équipement du territoire national en terme d'appareils de l'imagerie par résonance magnétique (IRM). Il constate que, même si le parc d'IRM a augmenté ces dernières années, il reste néanmoins très insuffisant par rapport aux besoins de la population. Il en juge sur le délai moyen d'attente au niveau national qui est de 29,3 jours, soit deux fois supérieur à l'objectif du « Plan cancer » de 2002, annoncé par le Président de la République. En outre, ce délai varie considérablement d'une région à l'autre - il oscille, en effet, de 17 à 54 jours - ce qui accentue des inégalités d'accès aux soins. Cependant, les professionnels de la santé dénoncent le délai entre l'autorisation administrative pour l'installation d'une IRM et la date de sa mise à disposition. Un an et demi en moyenne s'écoule entre ces deux étapes ! Il lui demande si le Gouvernement est prêt à donner une réelle impulsion pour faciliter l'équipement de la France en IRM et s'il entend éviter d'aggraver la situation actuelle où les patients sont obligés de supporter des risques considérables faute d'un vrai plan d'équipement du territoire national en IRM.

Texte de la réponse

Le développement des stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans la lutte contre le cancer, les maladies cardio-vasculaires et neuro-dégénératives, la réalisation d'examens d'imagerie plus précis, moins invasifs et non irradiants, justifient l'augmentation des indications d'examens d'imagerie par résonance magnétique (IRM). Depuis la dernière ouverture indiciaire fin 2001, des efforts notables ont été réalisés avec une augmentation des autorisations d'équipements d'IRM de près de 70 %. Fin 2005, on compte 467 appareils d'IRM autorisés dont 365 sont installés. L'ensemble de ces équipements devrait être opérationnel d'ici à 2007. L'utilisation des nouvelles machines a permis de diminuer progressivement le délai moyen de rendez-vous pour un examen programmé d'IRM. De trente jours en 2004 à vingt-quatre jours en 2005, il devrait encore baisser pour atteindre un délai moyen à dix jours en 2007. Depuis la publication des schémas régionaux d'organisation sanitaire de 3e génération, le niveau de l'offre de soins en matière d'imagerie est désormais déterminé par des objectifs quantifiés en nombre d'implantations par type d'équipement et par territoire de santé, le cas échéant avec des objectifs en terme d'accessibilité et de permanence des soins. L'amélioration de l'accessibilité aux examens d'imagerie, en particulier à l'IRM, fait partie des priorités des agences régionales de l'hospitalisation. Parallèlement à la poursuite de l'augmentation du nombre d'équipements, les efforts doivent se concentrer sur l'optimisation de l'organisation des plateaux techniques d'imagerie, notamment par le développement des coopérations et de l'utilisation de la télémedecine en imagerie médicale pour mieux répondre aux besoins des urgences et de la permanence des soins.

Nombre d'appareils d'IRM autorisés par région au 31 décembre 2005
ratio nombre d'habitants par appareil

RÉGIONS	INSEE POP au 1er janvier 2003	NOMBRE d'appareils autorisés	RATIO hab/IRM	NOMBRE d'appareils installés	POURCENTAGE d'appareils opérationnels
---------	-------------------------------------	------------------------------------	------------------	------------------------------------	---

Alsace	1 775 390	12	147 949	11	92 %
Aquitaine	2 988 395	21	142 305	17	81 %
Auvergne	1 314 476	9	146 053	6	67 %
Basse-Normandie	1 436 134	10	143 613	8	80 %
Bourgogne	1 612 397	10	161 240	7	70 %
Bretagne	2 977 932	18	165 441	14	78 %
Centre	2 466 617	18	137 034	12	67 %
Champagne-Ardenne	1 336 741	10	133 674	9	90 %
Corse	265 999	2	133 000	2	100 %
Franche-Comté	1 130 532	9	125 615	7	78 %
Haute-Normandie	1 787 319	12	148 943	10	83 %
Ile-de-France	11 131 412	114	97 644	76	67 %
Languedoc-Roussillon	2 401 838	17	141 285	15	88 %
Limousin	710 645	5	142 129	5	100 %
Lorraine	2 319 109	17	136 418	13	76 %
Midi-Pyrénées	2 637 957	22	119 907	17	77 %
Nord - Pas-de-Calais	4 013 107	30	133 770	27	90 %
PACA	4 665 051	40	116 626	31	78 %
Pays de la Loire	3 312 473	17	194 851	16	94 %
Picardie	1 869 386	12	155 782	9	75 %
Poitou-Charentes	1 668 337	11	151 667	9	82 %
Rhône-Alpes	5 813 733	40	145 343	35	88 %
France métropolitaine	59 634 980	456	130 778	356	78 %
Guadeloupe	438 820	3	146 273	3	100 %
Guyane	390 552	1	390 552	0	0 %
Martinique	178 347	2	89 174	2	100 %

Réunion	753 595	5	150 719	4	80 %
DOM	1 761 314	11	160 119	9	82 %
France entière	61 396 294	467	131 470	365	78 %

Champ : France entière. Source : Ministère de la santé et des solidarités - DHOS.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90619

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3590

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11395